



Politique de Confidentialité et de Protection des renseignements personnels

**Directive déposée à la séance ordinaire du Conseil
municipal de Stanstead-Est du 4 août 2025**

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
1. ÉNONCÉ	4
2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	4
3. PORTÉE ET ENGAGEMENT	4
4. PRINCIPES GUIDANT L'APPLICATION	5
5. APPLICATION DE LA POLITIQUE	5
6. INCIDENT RELIÉ À LA CONFIDENTIALITÉ	6
7. PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES	6
8. FORMATION ET SENSIBILISATION	7
9. PRATIQUES DÉCOULANT DE LA POLITIQUE	8
10. ANNEXE A – FORMULAIRE DE PLAINTE	16

Préambule

L'adoption de *la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (LQ 2021, chapitre 25)* positionne le Québec à l'avant-garde en matière de protection des renseignements personnels. L'envergure de la modernisation des lois en cette matière répond aux attentes des Québécoises et des Québécois ainsi qu'aux défis posés par les avancées technologiques.

« Les technologies de l'information sont devenues des outils de travail et de développement indispensables au cours des dernières années. Nous rehaussons la protection accordée aux renseignements personnels des Québécoises et des Québécois, pour tenir compte des nouvelles technologies qui utilisent ces renseignements, dont les médias sociaux. Notre gouvernement est fier de prendre les grands moyens afin de protéger adéquatement la vie privée des individus sur les plateformes numériques. » selon le ministre *Éric Caire, responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels et ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale.*

Les **principaux objectifs** de la loi sont : la **transparence**, le **consentement** et la **divulgestion**.

Les **renseignements personnels** sont ceux qui portent sur une **personne physique** et **permettent de l'identifier**. Certains ont un caractère public et ne sont pas confidentiels, comme un nom, titre, numéro de téléphone professionnel, échelle salariale à titre de membre du personnel d'un organisme public, etc.

Les renseignements **protégés** par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) sont **confidentiels**. Sauf exceptions, ils ne peuvent être communiqués sans le **consentement** de la personne concernée. Voici quelques **exemples** non limitatifs : **le nom, l'adresse, le cellulaire, l'origine ethnique, la religion, l'état matrimonial et le niveau d'instruction ; l'adresse électronique, les messages de courriel et l'adresse IP**, etc.

Les **renseignements personnels sensibles** le sont par leur nature ou en raison du contexte de leur utilisation ou communication. Citons à titre d'**exemples** : la condition médicale, des renseignements biométriques ou financiers, etc.

1. ÉNONCÉ

En conformité avec sa mission, sa vision, ses orientations stratégiques et sa culture organisationnelle, la **Municipalité de Stanstead-Est** s'engage à ne donner accès qu'à un nombre restreint de personnes aux **renseignements personnels sensibles** qu'elle peut détenir. Bien que la **Municipalité** ne puisse garantir la perte, l'emploi abusif ou la modification de ce type de données, elle s'engage à ne ménager aucun effort et à utiliser toute son expertise afin que de tels incidents ne puissent survenir.

La Municipalité de Stanstead-Est comprend toute l'importance qu'une personne accorde à sa vie privée et sait aussi que pour gagner la confiance de ses partenaires, citoyens, clients, fournisseurs et employés, elle doit fournir des efforts constants et soutenus.

La multiplication des supports électroniques rend nécessaire l'adoption de nouvelles mesures de protection de la vie privée. Non seulement la Municipalité de Stanstead-Est accueille favorablement l'adoption de cette loi, mais les responsables pour la Municipalité sont continuellement à la recherche de nouveaux moyens permettant d'assurer la protection des renseignements personnels dont la Municipalité dispose et leur utilisation responsable et respectueuse.

2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La politique de la **Municipalité de Stanstead-Est** est conçue pour veiller à ce que la Municipalité **respecte** ses obligations en vertu de la Loi en ce qui a trait à la gestion des renseignements personnels durant le cycle de vie de l'information. Cela signifie, entre autres, de veiller à la **protection** des renseignements personnels en prenant des mesures de sécurité raisonnables contre les risques tels que la collecte, le stockage ou rangement, l'utilisation, la divulgation et le déclassé, de même que l'accès non autorisés de ces renseignements.

3. PORTÉE ET ENGAGEMENT

La **Municipalité de Stanstead-Est**, par l'adoption de la présente politique s'engage à protéger la confidentialité des renseignements personnels et à les utiliser seulement dans le cadre de ses activités, conformément au cadre législatif.

La confiance du grand public et des partenaires est importante. Pour maintenir cette confiance, la **Municipalité** s'engage à faire preuve de transparence et être responsable de la gestion adéquate des renseignements qu'elle détient ou pourra détenir.

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel de la **Municipalité de Stanstead-Est**.

4. PRINCIPES GUIDANT L'APPLICATION

Transparence

La **Municipalité** doit avoir des directives et des pratiques claires en ce qui a trait à la gestion des renseignements personnels et elle doit rendre ces directives et pratiques facilement accessibles aux tiers.

Garde

Le greffier de la **Municipalité** est désigné pour être le gardien des renseignements personnels et il doit les **traiter** avec tout le soin et toute l'attention nécessaires pour respecter le droit à la confidentialité et à la vie privée ainsi que les intérêts de ces individus.

Responsabilité partagée

L'**ensemble** du personnel de la **Municipalité** ayant accès à un renseignement personnel **partage** la responsabilité de protéger la vie privée et les renseignements personnels conformément aux lois en vigueur sur la confidentialité et la protection de la vie privée ainsi que les politiques de la **Municipalité**. Il doit également traiter ce type de renseignement avec tout le soin et toute l'attention nécessaires pour respecter le droit à la confidentialité et à la vie privée ainsi que les intérêts des individus.

5. APPLICATION DE LA POLITIQUE

La présente politique s'inscrit dans un contexte d'équité et de transparence. Son application doit assurer le respect de la volonté des individus, la protection des renseignements personnels et la confidentialité, si nécessaire.

Une **évaluation** des incidences sur la vie privée et à la gestion des incidents devra être effectuée avant :

- D'entreprendre tout projet d'acquisition, de développement et de refonte d'un système d'information ou de prestation électronique de services qui implique des renseignements personnels (y compris les projets d'impartition) ;
- De communiquer des renseignements personnels sans le consentement des personnes concernées à une personne ou à un organisme qui souhaite utiliser ces renseignements à des fins d'étude, de recherche ou de production de statistiques ;
- De communiquer des renseignements personnels à l'extérieur du Québec ou de confier à une personne ou à un organisme à l'extérieur du Québec la tâche de recueillir, d'utiliser, de communiquer ou de conserver pour son compte de tels renseignements ;

Et

- De collecter des renseignements personnels nécessaires à l'exercice des attributions ou à la mise en œuvre d'un programme avec un organisme avec lequel la **Municipalité** collabore pour la prestation de services ou pour la réalisation d'une mission commune.

La **Municipalité** devra exercer une veille afin de tenir compte de nouvelles exigences en matière de consentement à la collecte, à la communication ou à l'utilisation de renseignements personnels.

De plus, lorsque le but initial de la collecte des renseignements personnels a été atteint, la **Municipalité de Stanstead-Est** devra supprimer ou rendre anonymes les renseignements personnels identifiables qu'elle détient, sous réserve des conditions et de la période de conservation imposées par la loi.

6. INCIDENT RELIÉ À LA CONFIDENTIALITÉ

En cas d'incident relié aux obligations de la **Municipalité** en vertu de la Loi en ce qui a trait à la gestion des renseignements personnels, la **Municipalité de Stanstead-Est**, s'engage à :

- Établir les circonstances de l'incident, cibler les renseignements personnels, les personnes visées et la cause de l'incident si possible ;
- Agir raisonnablement et avec **célérité** pour contenir la menace par le confinement ou l'isolement des composants affectés ;
- Tenter d'**atténuer** tout dommage potentiel aux personnes concernées et éviter qu'une situation similaire ne se reproduise en appliquant des mesures de mitigation ;
- Déterminer la nature du préjudice ;
- Avertir les personnes dont les informations ont été compromises et leur donner accès à leurs données ;
- Aviser la Commission d'accès à l'information (CAI) de la situation, en cas de risque d'un préjudice sérieux ;
- Tenir un journal des incidents reliés aux données personnelles, dont une copie doit être remise à la CAI sur demande ;
- Informer la CAI à l'avance de toute vérification ou confirmation d'identité utilisant des traits ou des mesures biométriques.

7. PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PLAINTES

La personne responsable de la protection des renseignements personnels reçoit les plaintes relatives à la protection de ceux-ci. Lorsqu'une telle plainte est déposée, la personne responsable de la protection des renseignements personnels :

- ✓ en accuse réception auprès de la personne concernée ;
- ✓ prend connaissance de son contenu ;
- ✓ enquête sur les circonstances ;
- ✓ répond par écrit et de manière diligente ;

- ✓ motive tout refus d'acquiescer à une demande et indique la disposition de la loi sur laquelle ce refus s'appuie, les recours qui s'offrent au requérant en vertu de la Loi et le délai dans lequel ils peuvent être exercés ;
- ✓ peut formuler des recommandations permettant d'améliorer la protection des renseignements personnels, le cas échéant.

La personne responsable de la protection des renseignements personnels doit également prêter assistance à leur clientèle pour :

- Identifier les renseignements personnels recherchés lorsque la demande n'est pas suffisamment précise ou lorsqu'une personne le requiert ;
- Aider un requérant à comprendre un refus.

La plainte qui peut être déposée à la **Municipalité** en vertu des règles de gouvernance est différente de la demande de révision qui peut être adressée à la Commission d'accès à l'information, lorsqu'une personne est insatisfaite d'une décision relative à une demande de communication ou de rectification de renseignements personnels qui la concerne.

8. FORMATION ET SENSIBILISATION

Afin de s'assurer que l'ensemble du personnel a reçu l'information requise afin des satisfaire les exigences de la loi au sein de la **Municipalité de Stanstead-Est**, le personnel sera convié à une présentation qui explique de manière simple et les changements en lien avec la protection des renseignements personnels et identifie les rôles et responsabilité du personnel tout au long du cycle de vie renseignements personnels.

Une formation plus spécifique sera prévue pour les employés qui sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du programme de protection des renseignements personnels de la **Municipalité**.

Les lacunes constatées, s'il y a lieu, seront documentées et une formation personnalisée sera offerte afin de remédier auxdites lacunes dans les comportements des employés ou le traitement de l'information.

Afin de répondre aux exigences de la Loi, un nouveau formulaire d'engagement à la confidentialité sera requis de chacun des employés en poste et à venir et sera conservée au dossier de l'employé par la **Municipalité**.

9. PRATIQUES DÉCOULANT DE LA POLITIQUE

Depuis le 22 septembre 2023, tous les organismes publics doivent publier sur leur site internet les règles de gouvernance qu'ils appliquent en matière de renseignements personnels. La **Municipalité de Stanstead-Est**, publiera donc intégralement les pratiques suivantes découlant de la politique ainsi que leurs mises à jour, soient :

A- Information sur l'adoption de la politique et conditions d'utilisation du site web

La Municipalité de Stanstead-Est a adopté une Politique de protection des renseignements personnels dans le but de démontrer le sérieux que celle-ci accorde à la protection de la vie privée des utilisateurs de son site Internet.

COLLECTE

Le site web de la Municipalité peut contenir des formulaires à compléter et ceux-ci pourraient contenir des informations personnelles et confidentielles. Il peut s'agir par exemple de votre : Nom, prénom, âge, courriel, numéro de téléphone, adresse postale, date de naissance, etc. Ainsi des renseignements personnels pourraient être recueillis lors de certaines interactions avec vous, soient :

- Lors de votre inscription à des événements et infolettres ;
- Au cours de la prestation de services que nous vous rendons ;
- Etc.

CONDITIONS D'UTILISATION

En naviguant sur le site web de la Municipalité, vous reconnaissez et acceptez toutes les conditions d'utilisation énoncées ci-dessous.

Les renseignements personnels transmis à la Municipalité par courriel ou en ligne sont utilisés uniquement pour répondre aux demandes et y donner suite. Les messages électroniques sont traités avec les mêmes mesures de confidentialité que le courrier expédié par la poste. Les renseignements personnels ne sont accessibles qu'au personnel qui en a besoin dans le cadre de ses fonctions.

SITE INTERNET

Le site Internet de la Municipalité contient des hyperliens permettant aux utilisateurs de visiter d'autres sites. Lorsque l'utilisateur suit ces liens, il quitte le site de la Municipalité. Les renseignements alors échangés ne sont plus assujettis à la politique de confidentialité de la Municipalité, mais à celle du site visité. La Municipalité de Stanstead-Est n'est pas responsable des moyens utilisés sur ces sites pour y assurer la protection des renseignements personnels.

Certains formulaires de notre site Internet nécessitent la divulgation de certaines informations nous permettant d'entrer en contact avec vous (ex. : nom et adresse de courriel), ainsi que la divulgation de données

démographiques (ex. : code postal). Les renseignements nous permettant d'entrer en contact avec vous sont utilisés uniquement pour vous faire parvenir des informations concernant ce projet ou cette question. En ce qui a trait aux données démographiques et descriptives, nous les utilisons dans le but d'adapter la présentation de notre site aux besoins des utilisateurs. Nous sommes, de cette façon, capables de leur présenter un contenu qui sera plus susceptible de les intéresser.

RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS AUTOMATIQUEMENT PAR LE SITE

Ce site utilise des témoins de connexion (cookies) afin d'amasser de l'information nécessaire au bon fonctionnement du site. Les renseignements sont conservés à des fins statistiques. Ces témoins de connexion ne seront jamais utilisés pour identifier des personnes ou des habitudes de navigation à l'extérieur du site Internet de la Municipalité.

UTILISATION DES TÉMOINS (COOKIES)

Le témoin, ou cookie, est un petit fichier de texte adressé au logiciel de navigation de l'utilisateur par un site Web. Il sert d'aide-mémoire quant à ses préférences et rend sa prochaine visite sur le site plus efficace. Il peut aussi servir à des fins publicitaires. L'utilisation des témoins est de pratique courante et la plupart des sites majeurs les utilisent pour mieux servir leurs utilisateurs. La plupart des navigateurs Web sont conçus pour accepter les témoins, mais les paramètres peuvent être modifiés pour les refuser.

Le site de la Municipalité de Stanstead-Est utilise des témoins (cookies) à des fins publicitaires ainsi qu'à des fins d'analyse statistique.

La plupart des fureteurs utilisés pour accéder à Internet acceptent par défaut les témoins. Vous pouvez à tout moment modifier les paramètres de confidentialité de votre navigateur afin qu'il bloque les témoins ou efface ceux qui sont déjà enregistrés. Cette action ne vous empêchera pas d'accéder au site, mais pourrait avoir une incidence sur la performance de certaines applications durant votre visite.

ANALYSE DE RENSEIGNEMENTS

La Municipalité de Stanstead-Est fait appel à la console Google Analytics pour les statistiques de fréquentation du site web (pour mesurer et collecter des informations de session, y compris les temps de réponse des pages, la durée des visites sur certaines pages, les informations d'interaction des pages et les méthodes utilisées pour naviguer hors de la page).

PARTAGE DE L'INFORMATION

Les renseignements recueillis ne seront communiqués à aucun autre organisme à moins que cette communication ne soit permise par la loi.

Les renseignements transmis ne servent en aucun cas à dresser des profils d'individus et ne sont transmis à aucun organisme privé. Ils ne seront jamais rendus publics, vendus ou communiqués à des tiers sans le consentement de l'utilisateur, sauf pour assurer le service auquel une personne s'est inscrit, le cas échéant, ou pour donner effet à une ordonnance du tribunal.

Lorsque la Municipalité de Stanstead-Est retient les services d'une société externe, elle emploie tous les moyens appropriés pour que les renseignements personnels soient protégés conformément à la loi applicable et collectés, utilisés, conservés et détruits de manière respectant le cadre réglementaire auquel la Municipalité de Stanstead-Est est assujettie.

SÉCURITÉ

La Municipalité de Stanstead-Est a pris des mesures de sécurité pour se prémunir contre la perte, l'emploi abusif ou la modification de données liées aux utilisateurs et placées sous sa responsabilité. La Municipalité de Stanstead-Est opère des réseaux de données protégés par l'utilisation de mots de passe et par des barrières de sécurité (firewalls) respectant les normes de l'industrie. Elle s'engage à maintenir et à mettre en place les plus hauts standards de confidentialité, notamment en intégrant les dernières innovations technologiques permettant d'assurer la confidentialité de vos renseignements personnels. Toutefois, puisqu'aucun mécanisme n'offre une sécurité maximale, une part de risque est toujours présente lorsque l'on utilise Internet pour transmettre des renseignements personnels.

Seul un nombre restreint de personnes à l'emploi de la Municipalité de Stanstead-Est ont accès aux données liées aux utilisateurs. Bien que la Municipalité ne puisse garantir la perte, l'emploi abusif ou la modification de ce type de données, elle s'engage à ne ménager aucun effort et à utiliser toute son expertise afin que de tels incidents ne puissent survenir.

DISPONIBILITÉ DES PLATEFORMES ET EXACTITUDE DE L'INFORMATION

La Municipalité de Stanstead-Est s'efforce de faire en sorte que l'information disponible sur ses Plateformes soit complète et exacte. Cette information provient de sources que la Municipalité juge fiables et est régulièrement mise à jour. Elle peut toutefois comporter des inexactitudes, des omissions, des fautes typographiques ou d'autres lacunes.

En conséquence, les Plateformes et l'intégralité de leur contenu sont mises à la disposition du public « telles quelles », sans aucune garantie d'aucune nature, explicite ou implicite. Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Municipalité n'offre aucune garantie quant à la disponibilité ou à la stabilité du contenu de ses Plateformes, quant à la possibilité d'y accéder, ou quant à la précision, la fiabilité ou l'exactitude de l'information offerte, notamment de celle ayant trait aux horaires, aux partenaires de la Municipalité, à la législation ou à la réglementation, à la disponibilité des services décrits ou aux appels d'offres publics. Les Plateformes font régulièrement l'objet d'opérations d'entretien technique, lesquelles peuvent en limiter ou en empêcher l'accès occasionnellement.

Quoi qu'il en soit, la Municipalité de Stanstead-Est tient à préciser que pour un fonctionnement optimal, l'application mobile nécessite d'être connectée à un réseau Internet.

GÉOLOCALISATION

En cas d'activation de la fonction de géolocalisation sur votre fureteur lors de l'utilisation des Plateformes, la Municipalité de Stanstead-Est utilise votre position uniquement dans le but d'améliorer l'ergonomie des Plateformes.

La Municipalité ne garde pas de trace de vos déplacements lorsque vous utilisez les Plateformes. Vous pouvez à tout moment désactiver la fonction de géolocalisation sur votre appareil en consultant les directives du fabricant. La désactivation de la fonction de géolocalisation pourrait toutefois vous empêcher d'avoir accès à certaines fonctionnalités des Plateformes.

VÉRIFICATION, COMMENTAIRE OU PLAINTE

L'utilisateur peut demander de connaître, rectifier ou annuler les renseignements personnels détenus sur lui par la Municipalité de Stanstead-Est.

Pour toute vérification, tout commentaire ou toute plainte à ce sujet, il doit s'adresser à la personne chargée du respect de cette politique et responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels à l'adresse suivante : direction@stansteadest.ca et lui fournir l'information permettant de l'identifier.

NOTIFICATION DE MODIFICATIONS

La Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels de la Municipalité de Stanstead-Est est soumise aux dispositions législatives applicables en la matière. Par conséquent, son contenu peut être mis à jour ou modifié en tout temps, suivant l'évolution du contexte législatif. Nous vous invitons à la relire régulièrement.

LOIS APPLICABLES

L'utilisation des Plateformes est régie par les lois et tribunaux de la province du Québec et par les lois du Canada qui leur sont applicables. Toute dispute ou litige entre vous et la Municipalité de Stanstead-Est, ou toute autre personne, survenant de, en rapport avec, ou ayant trait aux Plateformes, à leurs Conditions d'utilisation ou à toute matière y étant reliée sera résolue devant les tribunaux du Québec siégeant dans le même district judiciaire que la Municipalité de Stanstead-Est, auxquels vous vous soumettez irrévocablement et desquels vous reconnaissez la juridiction exclusive pour toute dispute ou litige.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble du contenu des Plateformes est protégé par la législation canadienne et internationale relative au droit d'auteur (notamment la *Loi sur le droit d'auteur*, L.R.C., ch. C-24). Le téléchargement, la copie, l'impression ou la modification de textes, d'illustrations ou d'autres données, y compris les codes sources, n'entraînent aucun transfert de droits sur les contenus.

Les images présentes sur les Plateformes sont également protégées par *la Loi sur le droit d'auteur*, par les lois, les politiques et les règlements du Canada. Ces dispositions permettent d'identifier la source de l'information et, dans certains cas, d'interdire la copie de documents sans permission écrite.

Il est interdit de reproduire les images du site, sur papier ou au format numérique, à des fins commerciales.

Il est permis d'utiliser les images du site, sur papier ou au format numérique, pourvu que cela soit aux fins non commerciales énumérées ci-dessous. Il n'est toutefois pas permis de les modifier ni de les manipuler d'aucune façon. Il faut également mentionner la source des photos.

Fins non commerciales acceptées :

- but pédagogique ;
- usage personnel ;
- études personnelles ;
- référence ;
- recherche.

En outre, la **Municipalité de Stanstead-Est** se réserve le droit d'utiliser les photos qui auront été téléversées sur ses Plateformes tant qu'elles ne comportent aucun renseignement personnel.

RÉSILIATION DU COMPTE

En cas de conduite jugée inappropriée ou de non-respect des présentes Conditions d'utilisation, la Municipalité de Stanstead-Est se réserve le droit de suspendre, désactiver ou supprimer votre Compte.

NON-TRAITEMENT D'UNE DEMANDE

Dans le cas où une demande à la Municipalité de Stanstead-Est ne respecte pas les Conditions d'utilisation du service offert ou que les informations fournies lors de la demande se révèlent inexactes, ou pour toute autre raison jugée valable par la Municipalité de Stanstead-Est, celle-ci se réserve le droit de ne pas traiter cette demande. Vous serez alors informé de la fermeture de la demande ou du non-traitement de celle-ci.

RÉCEPTION DES AVIS

La Municipalité de Stanstead-Est et ses fournisseurs ne peuvent pas garantir la livraison des notifications, que ce soit par texto ou par courriel.

SONDAGES

À l'occasion, La Municipalité de Stanstead-Est peut vous offrir la possibilité de participer à l'un de nos sondages. Les renseignements obtenus par l'entremise de nos sondages sont utilisés sous une forme cumulative et anonymisée

Nous utilisons ces renseignements pour nous aider à comprendre nos utilisateurs et citoyens et pour améliorer nos produits et services.

INTERACTION AVEC NOUS DANS LES MÉDIAS SOCIAUX

La Municipalité de Stanstead-Est peut vous offrir la possibilité d'interagir avec son contenu sur des applications ou des sites Web tiers de réseaux sociaux, ou par l'entremise de ceux-ci. Lorsque vous

interagissez avec notre contenu dans ce contexte, l'application ou le site Web tiers de réseaux sociaux recueillera, utilisera ou communiquera des renseignements personnels afin de vous permettre d'interagir avec notre contenu et aux termes des autres modalités établies dans leurs politiques de confidentialité. Nous pouvons aussi recueillir, utiliser et communiquer certains renseignements mis à notre disposition par l'entremise de ces applications et sites Web afin de répondre à votre intervention, d'analyser vos interactions avec notre contenu et de maintenir autrement notre présence sur les médias sociaux.

LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Transmettre des informations sur Internet n'est jamais anodin ni complètement sécurisé et la Municipalité de Stanstead-Est ne peut garantir la sécurité de vos transmissions de données. Toutes celles que vous transmettez le sont à vos propres risques.

Malgré l'adoption par la Municipalité de Stanstead-Est d'une politique sur la protection des renseignements personnels à l'intention de ses gestionnaires et employés autorisés, il est possible que de tels renseignements soient divulgués ou interceptés sans droit.

La Municipalité de Stanstead-Est ne peut être tenue responsable de quelque dommage que ce soit, direct ou indirect, subi en relation avec l'utilisation des Plateformes, incluant notamment : les préjudices particuliers, les dommages punitifs, exemplaires, accessoires, moraux ou consécutifs, la perte de bénéfices, le manque à gagner ou la perte d'information, les dommages pour perte d'exploitation, perte ou effacement de programmes ou de données dans un système d'information, et les autres dépenses ou dommages qui résulteraient de l'utilisation ou de la non-disponibilité des Plateformes.

La Municipalité de Stanstead-Est ne peut pas non plus être tenue responsable des algorithmes que contiennent ses Plateformes, de l'incompatibilité de tout logiciel téléchargé ou copié à partir de celles-ci, d'une interruption, d'une défectuosité, d'un délai de traitement ou de transmission, ou de la présence d'un virus, d'un ver ou d'un cheval de Troie informatique, ou d'autres éléments destructeurs ou encore d'une panne de courant ou de système, et ce, que la Municipalité soit informée ou non de la possibilité de ces dommages, pertes ou dépenses.

L'utilisateur des Plateformes renonce expressément à tout recours contre la Municipalité de Stanstead-Est et la tient indemne de toute réclamation, recours et dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de l'utilisation du portail de la Municipalité. Il s'engage également à prendre fait et cause pour la Municipalité de Stanstead-Est, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de l'utilisation des Plateformes par l'utilisateur et, sans limiter la généralité de ce qui précède, la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, de toute condamnation ou de toute décision qui pourraient être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

La Municipalité de Stanstead-Est n'est pas tenue de faire respecter ces Conditions d'utilisation en votre nom contre un autre utilisateur. Bien que la Municipalité vous encourage à lui faire savoir si vous croyez qu'un autre utilisateur a enfreint les présentes Conditions d'utilisation, elle se réserve le droit d'enquêter et de prendre les mesures appropriées à sa seule discrétion.

B - Identification d'une personne responsable et formulaire de plainte

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

Conformément aux modifications apportées en 2021 à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), de nouvelles exigences impliquent de mettre en place un encadrement en matière de protection des renseignements personnels.

Désignation d'un responsable

Pour la Municipalité, la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels est :

Directeur général et Greffier-trésorier

Tél. : 819-876-7292, poste #102

direction@stansteadest.ca

Si vous avez des questions ou des préoccupations, si vous souhaitez exercer vos droits ou si vous voulez déposer une plainte relative à la protection de vos renseignements personnels, n'hésitez pas à communiquer avec elle. Nous vous encourageons à tenter de résoudre votre problème avec la responsable avant de déposer une plainte. De nombreux problèmes peuvent se régler rapidement et efficacement de cette façon. Le formulaire de plainte est disponible également.

C - Consentement à la divulgation et à l'échange d'informations et de renseignements personnels

Si la **Municipalité** souhaite partager certains renseignements personnels, un formulaire de consentement devra être **signer au préalable** et l'autorisation pourra être révoquée en tout temps. Ce formulaire pourra être transmis à la Commission d'accès à l'information.

Le contenu minimal de ce formulaire sera le suivant :

SECTION 1: Information sur le plaignant / représentant

Si vous êtes le plaignant, vous devez remplir la section intitulée « information sur le plaignant ».

1. Déposez-vous cette plainte en votre nom? Oui Non

Si vous répondez « Non », veuillez nous transmettre **l'autorisation écrite** de la personne que vous représentez.

SECTION 2: Détails au sujet de la plainte

Veillez fournir les renseignements relatifs à votre plainte.

(Veillez décrire les événements ou les circonstances qui vous ont amené à déposer une plainte à l'égard d'un renseignement personnel confidentiel détenu par la Municipalité. Veillez inclure des renseignements tels que le nom ou le titre des personnes impliquées dans l'incident ou qui détient le renseignement et tout autre facteur que vous jugez pertinent.)

SECTION 3: Documents justificatifs

Si vous avez des documents à l'appui, veuillez les joindre à votre plainte :

- Toute documentation vous donnant l'autorisation d'agir au nom de quelqu'un d'autre (formulaire d'autorisation)
- Tout autre document pertinent

SECTION 4: Attestation

En signant ce formulaire, vous atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à votre connaissance, exacts et complets.

Veillez soumettre le formulaire rempli et tous les documents nécessaires à l'analyse de la plainte par courriel à l'adresse suivante : direction@stansteadest.ca

Vous pouvez également remettre votre demande en personne ou par la poste à la Municipalité de Stanstead-Est à l'adresse :

7015 Route 143, Stanstead-Est, J0B 3E0

*Celle-ci sera traitée de façon confidentielle

Annexe A

Formulaire de plainte en vertu de la loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels

INFORMATION SUR LE PLAIGNANT			
Les renseignements fournis dans le présent formulaire sont protégés et demeureront confidentiels.			
Nom		Prénom	
Adresse de la résidence principale	N° civique, nom de la rue		
	Municipalité		
	Code postal		
Téléphone		Courriel	
DÉTAILS AU SUJET DE LA PLAINTÉ			
*Veuillez indiquer l'objet de la plainte et donnez les précisions demandées dans la zone de texte ci-dessous. Veuillez joindre au formulaire une copie des documents nécessaires à l'analyse de la plainte.			
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS			
*Veuillez énumérer les noms des fichiers que vous allez joindre à votre plainte :			
ATTESTATION			
*En soumettant le présent formulaire, j'atteste que les renseignements fournis sont vrais.			
Signature			
Date			

* Les champs marqués par un astérisque (*) sont obligatoires.

Veuillez soumettre le formulaire rempli et tous les documents nécessaires à l'analyse de la plainte par courriel, en personne ou par la poste à la Municipalité de Stanstead-Est. Celle-ci sera traitée de façon confidentielle.